

DECISION N° 020 /D/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 29 SEPT 2026

PORTANT DESIGNATION DE L'ENTREPRISE RETENUE SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES A L'ISSUE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°022/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 DU 24 AOÛT 2026 POUR LA POURSUITE DU PROJET DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT ABRITANT LES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS.

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS,

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Lettre Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres en procédure d'urgence N°022/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 24 août 2026 pour la poursuite du projet de réhabilitation du bâtiment abritant les services centraux du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
Vu La proposition d'attribution datée du 24 septembre 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
Considérant la nécessité de service,

DECIDE :

Article 1^{er}– Conformément à la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs, le résultat de la consultation susmentionnée se présente comme suit :

N°	Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai de livraison
1	N°022/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 24 août 2026 pour la poursuite du projet de réhabilitation du bâtiment abritant les services centraux du Ministère du Tourisme et des Loisirs	Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé	Etablissement DECO TRADING GROUP, BP : 3465 Yaoundé	49 989 600	03 mois

Article 2.– La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE, le 29 SEPT 2026.....

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

Ampliation :

- MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM;
- CIPM/MINTOUL ;
- Archives / Chrono.



GABRIEL MBAIROBE